

Prêt personnel auto



Optez pour le prêt personnel auto(1) Banque Populaire pour financer votre voiture, votre moto, votre camping-car...

EN BREF

Vous souhaitez financer l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion ? Avec le prêt personnel auto de la Banque Populaire Grand Ouest⁽¹⁾, bénéficiez d'un crédit sur mesure pour concrétiser votre projet.

Le financement de votre moto, de votre camping car, de votre caravane ou de votre bateau est aussi possible, sans aucun apport, que vous l'achetiez chez un concessionnaire ou par un particulier !

Votre projet n'est pas encore totalement défini ?

Découvrez également le prêt projets⁽¹⁾ utilisable dans les 6 mois selon vos besoins. Il vous permet de régler la problématique du financement en amont et de prendre le temps ensuite de chercher votre véhicule. Vous utilisez et remboursez uniquement l'argent dont vous avez réellement besoin, tout en gardant la main sur les débloqués de fonds.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Points forts

- Le prêt personnel auto vous permet de financer jusqu'à 100 % de la valeur de votre véhicule neuf ou d'occasion⁽¹⁾.
- C'est vous qui fixez avec votre conseiller Banque Populaire Grand Ouest la durée et le montant de vos remboursements en fonction de vos possibilités financières et de votre besoin.

- Vous bénéficiez d'une grande souplesse pendant la durée de vie de votre crédit automobile grâce aux possibilités de report d'échéance⁽²⁾.
 - Avec le prêt projets⁽¹⁾, vous bénéficiez d'une offre de crédit auto en amont qui vous laisse le temps de choisir votre véhicule idéal.
 - Les frais de dossier sont offerts si vous initiez votre demande de prêt personnel auto en ligne en toute autonomie⁽⁴⁾.
 - Vous pouvez financer l'achat de votre véhicule et l'assurer en même temps avec Assur-BP Auto⁽³⁾
- (1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Banque Populaire Grand Ouest et après expiration du délai légal de rétractation. Selon les conditions en vigueur au 01/02/2018.
(2) Report de mensualité en fin de crédit, dans la limite de 2 par an, via le centre de relation clientèle BPCE Financement. Des frais de gestion de 4% du montant des échéances reportées pourront être demandés. La durée initiale du crédit sera augmentée du nombre d'échéances reportées.
(3) Assur-BP Auto est un contrat d'assurance assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) Souscription en ligne disponible selon votre Banque régionale.

EN DETAIL

Bénéficiaires du prêt personnel auto

Toute personne physique majeure, cliente de la Banque Populaire Grand Ouest

Montant et durée d'un crédit automobile

Vous pouvez emprunter 10 000 € sur 48 mois selon vos besoins et vos capacités de remboursement.

Rencontrez votre conseiller Banque Populaire Grand Ouest pour définir ensemble le financement qui vous convient le mieux ou utilisez notre **simulateur de crédit auto en ligne** pour découvrir votre taux et et **bénéficiaire d'une réponse de principe immédiate**⁽⁴⁾.

Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle

Pour un prêt personnel de 10000 € sur 48 mois au taux débiteur annuel fixe de 5,70 %, 48 mensualités de 233,47 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 5,85 %.

Frais de dossier de 0 €. Coût de l'assurance . facultative : 7 € par mois* qui s'ajoute à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 336,00 €. Taux annuel effectif de l'assurance : 1,61 %. **Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 11 206,56 €.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

* Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client de 30 ans assuré en Décès et en Perte Totale et Irréversible d'Autonomie. Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. L'assurance emprunteur est un contrat d'assurance de CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.

Conditions en vigueur au 01/02/2018.

(4) Souscription en ligne disponible selon votre Banque régionale.

Service en plus

A noter

La convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant des risques aggravés de santé. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.